



EXAMEN DU SECO EN CAS DE TRAVAIL DE NUIT

# L'EXAMEN POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS POSTÉS.

Parce que le travail posté comporte des risques pour la santé, la loi suisse sur le travail reconnaît aux collaboratrices et collaborateurs qui fournissent un travail de nuit ou avec alternance pendant 25 jours ou plus le droit de bénéficier d'un examen médical. SWICA propose cet examen mandaté par le SECO en coopération avec des partenaires médicaux.

## Groupe cible

- › Collaboratrices et collaborateurs fournissant un travail de nuit ou avec alternance pendant 25 jours ou plus par an

## Objectifs

- › Évaluation des capacités
- › Identification des séquelles
- › Sensibilisation aux risques élevés
- › Diminution du nombre d'accidents

## Contenu

- › État des lieux médical (basé notamment sur un questionnaire et la mesure de paramètres vitaux)
- › Examen clinique par une ou un médecin
- › Entretien de conseil personnalisé

## Méthode

- › Consultation
- › Conseil individuel

Réalisation possible jusqu'à 1 heure du matin

## Exécution

- › Assistante médicale/assistant médical ou infirmière/infirmier ES/HES
- › Médecin spécialiste (en médecine interne ou médecine du travail)
- › Cette prestation est fournie en coopération avec un partenaire médical.

## Nombre de participantes et participants

- › Jusqu'à 20 personnes par jour/nuit

## Durée

- › 25 minutes par personne

## Lieu

- › Sur site ou à convenir

La gestion de la prévention de SWICA a pour but de prévenir les absences, de renforcer le potentiel de santé et d'accroître le bien-être des collaboratrices et collaborateurs grâce à des mesures de santé.

À VOTRE SERVICE 365 JOURS PAR AN, 24 HEURES SUR 24.

Téléphone 0800 80 90 80 / [swica.ch/gestion-prevention](https://swica.ch/gestion-prevention)

**SWICA**